

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 7 août 2014

Le 7 août 2014, le Conseil municipal de cette Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lafitte Hervé, maire.

Présents : Mmes/MM. BEAUSSART Nadia, COUMEIGT-DIT-JACQUET Bernard, ENCARNACAO Sylvie, LACOSTE-LABRIT Philippe, LAFITTE Hervé, LAMOUREUX Sébastien, MONLAU Alain, NARBARTE Jérôme, formant la majorité des membres en exercice –

Excusés : Mmes/MM. BOIRON Cyrille, CANDESSOUSSENS Cécile, SARRAT Laurence et TOULOU David.

Absents/ont donné pouvoir : Mmes/M. FERKI Lydia (à LAFITTE Hervé), HELVERT Céline (à MONLAU Alain), LAMARLERE Thierry (à LAFITTE Hervé),

Secrétaire de séance : M. LAMOUREUX Sébastien.

Monsieur le maire prend la parole et rappelle les faits, suite à la rencontre avec M. DOERR, au sujet de l'acquisition du terrain cadastré B791 et B793.

Une décision modificative sera prise ultérieurement pour pouvoir faire cette acquisition qui n'a pas été inscrite au budget primitif.

DELIBERATION N° 2014/43 POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN DE 3 706 M², DE M. DOERR

Monsieur DOERR est condamné à payer la somme de 1 000 € à la Commune, au titre de l'article L761-1.

Le prix d'achat est fixé à 11 000 €, soit : 7 178,01 € pour le seul terrain et 3 821,99 € pour les aménagements (stabilisation, terrassement, apport de cailloux et plantations).

La délibération 2014/43, approuvant ladite acquisition, est prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire remercie les conseillers pour leur décision, qu'il estime courageuse. Elle met un terme à une affaire qui dure depuis longtemps.

Une étude d'aménagement d'une réserve incendie, sur ce terrain, va être réalisée.

* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. *
